

Enthousiasme?

«Prendre les mésaventures avec sérénité.»



Helvetia Assurance responsabilité civile privée. Quels que soient vos projets, nous sommes à vos côtés.

Étendue de la couverture d'assurance

Nous nous chargeons pour vous des tâches suivantes:

- indemnisation de prétentions fondées
- défense contre des prétentions infondées
- représentation de la personne assurée vis-à-vis de tous les lésés/requérants

Prestations assurées

Les dommages suivants que vous causez à une tierce personne du fait de votre comportement dans votre vie privée sont assurés:

- dommages corporels
- dommages matériels
- préjudices pécuniaires s'ils découlent d'un dommage corporel ou d'un dommage matériel assuré

Assurance de base

Cas assurés

Avec notre assurance de base, vous êtes entre autres totalement assuré en tant que

- locataire, gérant ou propriétaire d'un logement;
- propriétaire d'un bâtiment que vous habitez et qui compte au maximum trois logements;
- chef de famille, également si vos enfants n'ont pas la capacité de discernement ou sont interdits;
- détenteur d'animaux s'ils blessent des tiers ou endommagent des choses;
- responsable de dommages corporels et matériels au volant d'un véhicule de tiers que vous utilisez occasionnellement;
- utilisateur de vélos et vélos électriques avec une assistance électrique jusqu'à 25 km/h;
- détenteur de choses empruntées, confiées ou louées;
- sportif.

Protection juridique de base

Notre assurance de base comprend aussi une couverture protection juridique. Est assurée la réclamation de dommages-intérêts à la personne responsable des dégâts matériels et dommages corporels que vous subissez. Les préjudices pécuniaires sont également assurés s'ils succèdent à un dégât matériel ou à un dommage corporel. Dans un cas de protection juridique, les prestations suivantes sont assurées:

- défense de vos intérêts juridiques
- coûts des litiges jusqu'à CHF 250'000

Extension de la couverture d'assurance

Cas assurés

En cas de risques particuliers non couverts par l'assurance de base, nous vous protégeons avec nos assurances complémentaires individuelles en tant que

- auteur de dommages matériels au véhicule d'un tiers;
- enseignant dans les écoles publiques et privées;
- professeur de ski et de sport;
- guide de montagne;
- chasseur;
- locataire ou emprunteur de chevaux de tiers;
- responsable de clés professionnelles confiées ou de badges.

Bon à savoir

- Couverture d'assurance mondiale
- Libre choix de la somme d'assurance (CHF 3 mio, 5 mio ou 10 mio)
- Conclusion de l'assurance sans franchise possible

Votre assureur suisse.

helvetia

Helvetia Assurances

Dufourstrasse 40, 9001 Saint-Gall
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

Votre assureur suisse.

